

SALAIRES - RETRAITES - RGPP

3 bonnes raisons d'être présent-e-s et de manifester le 1^{er} mai 2008

L'urgence salariale demeure, dans la Fonction publique territoriale comme dans l'ensemble du salariat.

La dernière étude de l'INSEE relative à l'évolution des salaires dans la FPT pointe qu'en 2005, pour 48% des agents à temps complet, l'évolution du salaire moyen a été inférieure à l'inflation. Chiffre d'autant plus édifiant que cette étude inclut les progressions de rémunération liées aux évolutions de carrière. Sur le point d'indice, en tenant compte des augmentations notoirement insuffisantes décidées par le gouvernement pour 2008, **la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics s'établit à plus de 7% depuis 2000.** L'inflation galopante enregistrée ces derniers mois aggrave la situation. L'indice des prix de détail a progressé de 0,8% en mars par rapport au mois précédent, soit sa plus forte hausse mensuelle depuis janvier 1987, selon l'Insee. Sur un an, la hausse des prix ressort à 3,2%, au plus haut depuis novembre 1991.

Des mesures urgentes sont plus que jamais nécessaires et le gouvernement doit répondre sans délai aux légitimes revendications des fonctionnaires et agents publics !

La CGT revendique :

Un salaire minimum à 1 500 euros ;
L'augmentation de la valeur du point d'indice ;
Une véritable refonte de la grille indiciaire, la reconnaissance des qualifications ;
L'intégration des primes dans le salaire.

Trois salariés sur quatre se demandent quand, dans quelle condition, voire même s'ils pourront, un jour, partir en retraite.

LES ILLUSIONS DE L'ÉPARGNE RETRAITE

Gouvernement et patronat incitent les salariés à l'épargne individuelle pour compenser les baisses prévues des retraites. Avantages fiscaux, abondements des entreprises, tout est bon pour favoriser le recours aux produits d'épargne. Banques et compagnies d'assurances cherchent à tout prix à placer ces produits et sèment de graves illusions sur ce qui reviendra au salarié le jour de sa retraite.

Les trois failles de ces produits :

- 1/ Les coûts de gestion sont 2 à 3 fois plus importants que les frais de gestion du système par répartition.
 - 2/ Aucun gestionnaire ne garantit le montant de la rente future.
 - 3/ Le niveau attendu de la future rente est surestimé.
- Il faut, au contraire, procéder à un changement fondamental d'orientation par rapport aux différentes réformes des vingt dernières années, et affirmer les principes constitutifs d'un socle commun de droits, quel que soit le régime d'affiliation du salarié.

4 exigences >> 4 propositions

- 1/ Garantir un niveau de pension au moins égal à 75% de son salaire (Régime Indemnitaire intégré) avec un minimum garanti au moins égal au Smic.
 - Retour à l'indexation des pensions sur les salaires
- 2/ Assurer un droit à une retraite complète à partir de 60 ans.
 - Pas d'allongement de la durée de cotisation à 41 ans.
 - Suppression de la décote.
 - validation des périodes d'études, de stages, de recherche de premier emploi...
- 3/ Reconnaître les pénibilités par un départ anticipé.
- 4/ Assurer le financement des retraites :
 - augmenter les salaires et développer l'emploi de qualité.
 - modifier la répartition des richesses en faveur du travail en redéfinissant la «cotisation employeur»

en tenant compte des politiques d'emploi et de salaires.

- Taxer les revenus financiers.

La retraite doit demeurer un droit !

TOUT CECI DANS UN CONTEXTE OÙ LA FONCTION PUBLIQUE ET LES STATUTS SONT MIS À MAL

La RGPP (Révision générale des politiques publiques) vise à réduire brutalement les dépenses publiques. Des premières mesures ont été présentées par le président de la République lors du « conseil de modernisation des politiques publiques » du 12 décembre 2007 ainsi qu'une deuxième vague le 4 avril dernier. C'est un nouveau train d'économies de 7 milliards d'euros qui est décidé, faisant suite au gel de 7,2 milliards d'euros.

Sont visés, par priorité, les fonctionnaires et les budgets sociaux, 35 000 postes de fonctionnaires seraient supprimés, après les 23 000 déjà rayés des budgets cette année. Les crédits au logement social, à l'emploi, à la santé seront amputés, avant les dépenses de solidarité et en faveur de la famille qui pourraient faire l'objet d'une 3^{ème} vague. Ces mesures vont avoir des conséquences concrètes en termes d'emploi et d'offre de services publics pour les usagers et la population en général. Aucun ministère n'est épargné.

Même s'ils prennent soin de mettre en avant le sacro saint principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales, à la fois le rapport Lambert et les déclarations des ministères ont de quoi aiguïser nos craintes. De son côté, le ministre Eric Woerth accuse les Collectivités territoriales d'être responsables de l'augmentation de la dette publique (chiffres de l'Insee publiés le 4 mars dernier). Ces déclarations n'ont par ailleurs pas manqué d'irriter les associations d'élus locaux. Le gouvernement laisse entendre que l'Etat réviserait à la baisse ses dotations aux Collectivités locales, notamment la Dotation globale

de Fonctionnement (DGF). Il ne resterait que peu de choix aux élus locaux, ou alors celui d'augmenter les impôts, taxant encore plus les administré-e-s. Avec le paquet fiscal offert aux plus fortunés du pays, le gouvernement prend la responsabilité non seulement de ne pas abonder le budget de l'Etat, mais aussi de freiner la progression des impôts.

Avec la suppression d'un fonctionnaire sur deux, **le projet de loi « mobilité »** introduit l'intérim dans les trois versants de la Fonction publique, le cumul d'emploi à temps non-complet, la prime au départ, le licenciement en cas de refus de nouveaux postes pour la Fonction publique d'Etat. La vocation principale de ce texte est d'accompagner les restructurations, en cours ou à venir, dont le but premier est de réduire le rôle et les missions de la Fonction publique, quel qu'en soit le versant. **Le Livre blanc**, sur l'avenir de la Fonction publique qui a été remis au gouvernement, et rendu public, va dans le même sens : développement de la contractualisation, augmentation de la part aléatoire du salaire (primes basées sur le « mérite », la « performance », « l'efficacité », ect.) ; Recrutement et déroulement de carrière basés sur les « compétences » individuelles, ect. Il va à l'inverse de notre conception d'une Fonction publique de carrière, garante d'un service public de qualité.

Toutes ces mesures ne peuvent, par ailleurs, qu'amplifier les inégalités déjà constatées femmes / hommes dans la Fonction publique.

Elles ne peuvent qu'appeler à créer un rapport de force de grande ampleur avec les salarié-e-s des secteurs publics et privé, les usagers, le monde associatif, les élu-e-s, dans l'unité syndicale, pour s'opposer à la casse du service public et des statuts, garants d'une Fonction publique de qualité.

D'ores et déjà, des luttes se mènent dans de nombreux secteurs et territoires (dans les collectivités locales, le logement social, les Postes et Télécommunications, l'Education, la Culture, les ministères, la Santé...).

POURSUIVONS LA MOBILISATION ET FAISONS DU 1er MAI 2008 UNE ETAPE SUPPLEMENTAIRE POUR TRANSFORMER LE PRESENT ET ALLER VERS UN AVENIR MEILLEUR, POUR LES GENERATIONS D'AUJOURD'HUI ET CELLES DE DEMAIN

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à :

Fédération Cgt des services publics – Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex

